Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 56 (1920)

Heft: 47

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LVIme ANNÉE

No 47
Série B

LAUSANNE
20 Novembre 1920

L'ÉDUCATEUR

(L'Educateur et l'Ecole réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Déclaration. — Chronique vaudoise. — Chronique genevoise. — Chronique neuchâteloise. — Divers.* — PARTIE PRATIQUE : *Pour l'école active : Les mesures de surface. — L'expérimentation scientifique à l'école primaire : La pile électrique dans la bouche et l'influence du courant sur les nerfs. — Pages choisies.*

DÉCLARATION

*On nous a exprimé l'étonnement de ce que le rédacteur en chef de l'**Educateur** n'ait pas mené campagne au sujet des projets de traitements concernant le corps enseignant primaire vaudois.*

Notre attitude, dans ces circonstances particulièrement graves, a été celle que nous avons observée depuis 4 ans et que nos divers comités ont bien voulu approuver, ainsi que le Congrès de Neuchâtel.

*Rédacteur **romand** d'un journal **romand**, nous sommes intervenus pour le principe de l'amélioration de la situation du corps enseignant toutes les fois que la question était posée dans n canton romand ou dans plusieurs. Nous avons dans ce but avancé tous les arguments qui pouvaient rallier sans contestation possible tous les hommes clairvoyants. Cette fois encore, nous l'avons fait dans le numéro du 2 octobre, alors que nous savions les projets vaudois et neuchâtelois pendants devant l'autorité exécutive.*

***Mais lorsqu'il s'agit de précisions, lorsqu'il faut articuler des chiffres, nous laissons la parole aux comités des sections et à leurs correspondants.** Ils peuvent disposer du journal comme ils le veulent et quand ils le veulent. Ils nous ont toujours trouvé prêt à insérer **tout** ce qu'ils nous ont envoyé.*

En intervenant nous-même dans les questions de chiffres, en fixant nous-même des revendications à obtenir, nous aurions risqué grandement de nuire à leur action, puisque nous n'étions pas au courant de toutes leurs décisions, ni de l'état précis de leurs démarches, non plus que de la tactique qu'ils avaient choisie.

En agissant ainsi, nous sommes conscient d'avoir observé la règle la plus élémentaire d'une action disciplinée.

Rédaction de l'Educateur.

CHRONIQUE VAUDOISE

Traitements. — *L'Educateur* a publié dans sa chronique du 6 novembre les chiffres proposés par le Conseil d'Etat pour les traitements du corps enseignant primaire, soit : instituteurs 4000 fr. à 6500 fr., institutrices 3500 fr. à 5000 fr. et maîtresses d'écoles enfantines 3000 à 4000 fr. Ces chiffres sont loin de représenter ce que nous réclamions, mais ils auraient cependant formé une base acceptable, si l'on n'eût vite retiré d'une main ce qu'on offrait de l'autre. Le projet de décret soumis au Grand Conseil dit en effet :

« Le personnel enseignant des écoles primaires et enfantines *n'a droit* au traitement minimum indiqué ci-dessus *qu'après trois ans de service dans le canton.* Pendant cette période, les instituteurs primaires reçoivent un traitement de 3500 fr., les institutrices de 3000 fr. et les maîtresses d'écoles enfantines de 2500 fr.

» Les instituteurs, les institutrices et maîtresses d'écoles enfantines dont le travail ou la conduite auraient donné lieu, pendant la même période, à des plaintes reconnues fondées, ne seraient mis au bénéfice du traitement minimum *qu'après quatre ou cinq ans de service.* Cette prorogation est prononcée par le Conseil d'Etat sur préavis du Département de l'Instruction publique. »

Au sujet des augmentations par années de service, nous lisons ceci :

« Par décision du Conseil d'Etat, ces augmentations peuvent être suspendues ou supprimées pour les instituteurs et institutrices ne donnant pas satisfaction aux autorités scolaires.

» Les membres du personnel enseignant qui se distinguent d'une façon particulière, soit par leur travail en classe, soit par des recherches ou études personnelles relatives à l'instruction ou à l'éducation des enfants, soit enfin par l'influence intellectuelle ou morale qu'ils exercent autour d'eux, peuvent recevoir par décision du Conseil d'Etat, après dix-huit ans de service, et sur préavis de la Commission scolaire, de l'inspecteur d'arrondissement et du Département de l'Instruction publique, une prime d'encouragement de 500 fr, pour les instituteurs, de 300 fr. pour les institutrices et de 200 fr. pour les maîtresses d'écoles enfantines. »

Nous ne commenterons pas longuement les articles ci-dessus, car nous espérons que le Grand Conseil les modifiera. Bornons-nous aux observations suivantes :

Le corps enseignant verra avec stupeur l'arsenal des précautions que l'on veut prendre contre lui. Est-il donc si déméritant qu'on ne puisse rien lui donner sans y joindre une menace ? Pourquoi n'obtiendra-t-il pas le traitement minimum avant trois ans ? Si ce sont des garanties morales que l'on veut, il suffirait d'une année ; et alors qu'il y aurait justement avantage à ce que le jeune homme puisse se fixer, et fonder une famille, les instituteurs dans leur quatrième, cinquième et sixième année qui voudraient se marier (cela peut arriver !), s'apercevront qu'avec la nouvelle loi, ils auront 200 fr. de moins qu'avec le système actuel, encore ne faut-il pas qu'ils aient des enfants !

Les institutrices remarqueront que leurs augmentations sont de 300 fr., mais qu'on leur retranche 500 fr. par an au début de leur carrière.

Enfin les primes d'encouragement sur préavis des commissions scolaires et des inspecteurs laisseront rêveurs tous ceux qui savent comment les choses se passent dans certaines communes... On se demande ce que deviendra dans tout ceci et cela la *libre personnalité du maître.*

Inutile de dire que le Comité de la S. P. V. a décidé de s'élever contre ces articles et qu'il s'efforcera de les faire modifier. S'il ne peut y parvenir, il demandera l'avis du corps enseignant vaudois. J. T.

Cours de directeurs de chant. — Samedi, 30 octobre, s'est terminé à Lausanne le cours de directeurs organisé par la Société cantonale des chanteurs vaudois. Ce cours, d'une durée de six semaines, a eu lieu les mercredis et samedis. Les frais en ont été couverts par des subventions de l'Etat, de la Société et les finances d'inscription des participants. Ceux-ci étaient au nombre de quarante et un, pour la plupart des instituteurs ; tous ont été enchantés de la manière dont le plan des cours a été conçu et de la façon distinguée et pratique dont l'enseignement a été donné. Vraiment, MM. Troyon, Mayor, Lang, Cherix, Gagnebin ont droit à toute notre gratitude. Ils ont essayé d'ouvrir pour nous les portes du Temple de l'Art, de la bonne musique. Ce temple nous apparaissait comme un bel édifice tout au haut d'une montagne. A la suite de ces messieurs nous nous sommes élancés bravement sur le chemin du sommet. Quelques-uns sont arrivés là-haut dans le sanctuaire où tout est chant, rythme, poésie et pure harmonie, où l'on n'entend pas de voix gutturales, où les accords de sixte ou de neuvième et les enchaînements n'ont de secrets pour personne, où J.-S. Bach et Beethoven sont des dieux, certes, mais où l'on n'ignore pas Palestrina, Carissimi, pas plus que Naegeli ou Heim, nos vieux compositeurs suisses.

Il est vrai, sans doute, que, sur le chemin un peu raide qui conduit là-haut, quelques-uns se sont arrêtés essoufflés ; mais ce sont de bons vaudois qui aiment les haltes. Ils arriveront eux aussi, soyons-en sûrs, pour le plus grand bien de la cause du chant dans notre canton.

Le cours s'est terminé par une superbe conférence de M. l'abbé Bovet sur le chœur d'hommes, dans laquelle il mit tout l'humour qu'on lui connaît et toute la belle ardeur qui caractérise ce champion du chant populaire. Dans la partie qui suivit, on entendit maints bons discours, entre autres celui de M. le conseiller d'Etat Dubuis et de fort intéressantes productions. J. T.

Concise. — Le 1er novembre dernier les autorités scolaires et municipales de Concise ont pris congé d'une des doyennes du corps enseignant vaudois, Mme Emma Marxgut-Cousin. Brevetée en 1874, Mme Marxgut enseigna pendant trois ans et demi à Fiez. Après une interruption de quatre ans, elle fut nommée à Concise en 1882. Sans défaillance, elle accomplit fidèlement sa tâche, jusqu'à ces derniers jours, toujours ponctuelle, aimant ses élèves et cherchant par tous les moyens à former leur intelligence et leur caractère. Dans une séance organisée à cet effet, les autorités ont tenu à remercier notre collègue en lui offrant un cadeau. Qu'elle puisse, après quarante et un ans et demi d'enseignement, jouir encore longtemps d'une retraite si bien méritée, c'est ce que lui souhaitent tous ses collègues. E. F.

Augmentations et impôts. — Au commencement d'octobre, les receveurs de plusieurs districts ont déduit à nos collègues qui se présentaient pour tirer leurs augmentations, le montant de leurs impôts. Ceux-ci n'étaient payables qu'au 31 octobre. A la suite de nombreuses réclamations, le Département des Finances donna l'ordre à ses agents de faire les payements sans autre. Tout est bien qui finit bien ! Cependant le fait ci-dessus mérite quelques commentaires :

Une circulaire du Département des Finances disait bien aux receveurs : « Vous pouvez faire remarquer à l'occasion que c'est un devoir patriotique d'acquitter ses impôts dans l'année où les charges de l'Etat sont plus lourdes que jamais. » A-t-on procédé ainsi ? Si oui, il n'y aurait rien à dire, et le corps enseignant ne se serait pas dérobé à son devoir, mais on n'a donné ni avertissement ni explication ; on a refusé de payer les augmentations sans la présentation du bordereau d'impôts et l'on nous a cité des collègues venus de loin qui ont dû retourner bredouilles à la maison. On en a usé comme s'il s'était agi d'insolvables !

J. T.

Exposé des motifs du projet de loi. — *Cet exposé nous parvient le jour même de la mise en pages; nous ne pouvons en publier qu'un bref passage et regrettons qu'il ne puisse être mis dans son entier (23 pages) sous les yeux des intéressés. (Réd.) :*

En 1914, la situation financière du personnel enseignant était mauvaise et une augmentation de traitement devenait inévitable. Aujourd'hui, la situation est pire encore. Le coût de la vie a augmenté dans des proportions telles que nos maîtres d'école ne peuvent élever leur famille avec leur traitement. Les allocations mêmes ne sont pas toujours suffisantes. Ils sont alors obligés de demander à des travaux supplémentaires les ressources qui leur sont indispensables. Une enquête faite par le Département de l'Instruction publique a démontré qu'il était temps de rémunérer convenablement le personnel enseignant pour qu'il puisse consacrer toutes ses forces à sa tâche et occuper, dans la société, le rang que méritent les éducateurs de notre jeunesse.

Les allocations de renchérissement de la vie que le Grand Conseil a généreusement accordées au personnel enseignant n'étaient qu'un palliatif provisoire qu'il importe d'abandonner à bref délai. Plusieurs voix se sont élevées dans le Grand Conseil pour le demander. Il est temps d'accorder à notre personnel enseignant une juste rémunération, sinon, dans quelques années, nous devrons fermer plusieurs de nos classes faute de maîtres qualifiés. En effet, le recrutement de l'Ecole normale se fait de plus en plus difficilement du côté des garçons, parce que nos jeunes gens vigoureux et les mieux doués se laissent séduire par le commerce, l'industrie ou l'administration qui leur ouvrent des perspectives bien plus séduisantes. Il est donc à craindre que, dans un avenir prochain, nous n'ayons plus à la tête de nos écoles que des personnalités dont les Postes, les Chemins de fer et la Banque auront fait fi, et toute l'œuvre admirable d'instruction et d'éducation accomplie au XIXe siècle risque d'être irrémédiablement compromise parce que le pays n'aura pas voulu, au bon moment, donner aux éducateurs du peuple la situation sociale qu'ils doivent coûte que coûte occuper.

Un autre côté de la question doit être aussi envisagé. L'instituteur, sans cesse préoccupé de ses besoins matériels, devant se charger de multiples occupations accessoires, ne peut apporter à sa tâche la liberté d'esprit, la force psychique nécessaire pour vivre au milieu des enfants et exercer sur eux une influence salutaire. Il s'aigrit et sa mauvaise humeur perce plus souvent qu'il ne le voudrait dans son attitude et son enseignement. L'atmosphère de la classe n'est plus propre alors à l'épanouissement de jeunes êtres. Les élèves, en présence toute la journée d'un maître soucieux et morose, courent le risque de devenir des mécontents et des désabusés. Malheur au pays dont la jeunesse n'a plus d'idéal !... Il faut que nos maîtres puissent accomplir leur tâche journalière avec joie, heureux dans leur belle vocation, aimant le pays et le faisant aimer.

CHRONIQUE GENEVOISE

Ecole supérieure des jeunes filles. — Sur l'avis d'une commission de spécialistes, comptant des partisans des différentes méthodes, des modifications ont été apportées à l'enseignement de la musique à l'Ecole des jeunes filles. Les élèves des deux classes de sixième et cinquième (division inférieure) peuvent suivre à leur choix et d'accord avec les parents, ou bien le cours de musique selon le système ordinaire employé jusqu'ici, ou bien le cours de musique rythmique, méthode de Jaques-Dalcroze. C'est l'essai d'un régime nouveau, fondé sur la liberté dans le choix entre deux moyens d'enseignement.

D'autre part, à propos de cet établissement, le rapport de gestion du Conseil d'Etat mentionne le fait qu'au cours de plusieurs séances tenues à Berne, les directeurs des écoles supérieures des jeunes filles de Zurich, Bâle, Berne et Saint-Gall se sont entendus avec leurs collègues de Neuchâtel, Lausanne et Genève, pour faciliter aux jeunes filles de la Suisse romande l'étude de la langue allemande. Grâce à cet accord, les jeunes filles de langue française trouveront, dans plusieurs cantons de la Suisse allemande, un enseignement de l'allemand qui leur sera spécialement destiné et leur permettra de suivre, peu à peu, sans trop de difficultés, les leçons des différentes branches des écoles secondaires et supérieures.

Il est question actuellement de la création à l'Ecole des jeunes filles d'un gymnase complet (avec latin, mais sans grec) conduisant à toutes les Facultés de l'Université. Jusqu'ici cette section de raccordement ne comptait que trois classes, et les élèves, après les avoir suivies, devaient terminer leur préparation au gymnase de jeunes gens. Suivant le projet dont il s'agit, la section gymnasiale de l'Ecole des jeunes filles compterait toutes les classes nécessaires pour permettre à ses élèves d'entrer directement à l'Université et, en particulier, de suivre les études conduisant aux examens fédéraux de médecine.

Sous l'excellente direction de M. Henri Duchosal, ferme et bienveillante à la fois, l'Ecole des jeunes filles a réalisé de grands progrès. Il est parvenu entre autres, par un accord entre les membres du corps enseignant, à limiter au strict nécessaire les devoirs à domicile. Les mesures prises à ce sujet ont été si heu-

reuses, que le surmenage, dont on se plaignait parfois naguère, n'existe plus. Il est relégué au rang des mythes. R.

Société des amis des enfants anormaux. — La Société des amis des enfants anormaux, section romande de la *Schweizerische Gesellschaft für Erziehung und Pflege der Geistesschwacher*, s'est réunie à Genève le 15 octobre dernier. Le matin, au cours d'une visite aux classes faibles et spéciales, les participants s'intéressèrent vivement à l'organisation et aux méthodes de l'enseignement des anormaux.

La séance de l'après-midi, tenue dans la salle de conférences de l'Institut Rousseau, que M. Bovet mit aimablement à la disposition de la Société, débute par l'élection d'un comité. M. *Duvillard*, président, et Mlle *Descœudres* pour Genève, M. *Savary* pour Vaud, M. *Gédet* pour Neuchâtel, Mlle *Baumgartner* pour le Jura bernois sont nommés par acclamations. Lecture est faite des circulaires de la « Schweizerische Gesellschaft » ; sur la proposition de M. *Duvillard*, ces circulaires seront revisées et adaptées au public romand.

L'exposition de l'école active qui s'ouvrira l'an prochain à Genève coïncidera avec le congrès des sociétés suisses de secours aux anormaux ; il serait bon de profiter de cette occasion pour appuyer d'une démonstration pratique le travail d'ordre didactique qui sera présenté.

L'enquête sur le milieu social des enfants retardés ou anormaux est longuement discutée ; certaines questions du formulaire concerne plutôt le service médical des écoles que les instituteurs. Cependant, l'enquête montrera aux pouvoirs publics quels efforts restent à faire quant à l'amélioration du sort des anormaux. M. *Bovet* propose de mener une enquête parallèle sur les normaux, ce qui permettra d'utiles comparaisons. Les questionnaires devront être rentrés avant le 31 janvier 1921 ; Genève centralisera les renseignements.

M. le docteur *Auguste Dufour*, de Lausanne, expose l'activité de la *Société suisse en faveur des anormaux* dont il est président. Cette société s'occupe de tous les arriérés : faibles d'esprit, aveugles, sourds-muets, etc., adultes comme enfants. Elle veut obtenir des pouvoirs fédéraux une législation spéciale et des subsides aux Sociétés comme aux institutions d'éducation et de traitement des anormaux. En outre, elle a provoqué en Suisse allemande la création d'une école normale pour les maîtres qui se destinent à l'enseignement des faibles d'esprit. L'assemblée se montre sympathique au mouvement et décide d'adhérer à la société.

La question de l'orientation professionnelle des anormaux suscite une intéressante discussion. M. *Bovet* estime qu'il serait utile de grouper en tableaux les métiers qui conviennent aux anormaux ; il préconise dans ce but l'établissement de dossiers, de fiches, la constitution d'enquêtes régionales, etc. L'Institut Rousseau se chargera de l'élaboration de tests moteurs adaptés à la vie pratique. Les recherches seront dirigées à Genève par Mlle *Bouvier*, dans le canton de Vaud par Mme *Thuillard*, et à Neuchâtel par Mlle *Graf*.

Mlle *Bouvier* apporte quelques renseignements sur la commission de patronage des enfants anormaux. Cette commission aide l'enfant dans le choix d'une

profession, lui procure une place, reste en relation étroite avec les employeurs, demande, s'il le faut, un changement de milieu ou le placement dans un asile. M. *Duvillard* estime que les anormaux éducables doivent pouvoir subvenir à leurs besoins. Il faut pour cela étudier la création d'un institut intercantonal qui permette de s'occuper activement des plus atteints. Un office intercantonal de placement rendrait d'inappréciables services.

Mlle *Descœudres* présente ensuite de charmante façon les tests qu'elle a imaginés pour étudier le développement des enfants normaux de deux à sept ans : tests d'observation, de jugement, de langage, — ceux-ci extrêmement instructifs ; — habileté manuelle, apparition de la notion de nombre. On peut ainsi en quelques minutes situer un enfant. Ces tests permettront aussi de riches comparaisons entre les sexes, les milieux, les races.

Cette importante réunion se termine par une visite de l'Institut Rousseau. D'aimables paroles sont échangées entre les participants des différents cantons et rendez-vous est pris pour la prochaine assemblée qui aura lieu sur terre vaudoise.

A. Ehrler.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Traitements.

En 1919, le Comité central de la S. P. N. faisait paraître une brochure intitulée *Le Corps enseignant primaire et l'Ecole neuchâteloise*, dont l'auteur était le dévoué président de la Société, M. F. Hoffmann. Ce travail fut largement répandu dans le pays et remis en particulier aux autorités cantonales, communales et scolaires, au corps enseignant. Les vues du corps enseignant quant à sa préparation professionnelle, la réorganisation de l'école primaire, sa meilleure adaptation aux besoins nouveaux et, corollaire naturel, indispensable de toutes ces réformes, l'amélioration de la situation matérielle de l'instituteur, y étaient éloquemment exposées. L'*Educateur* en a du reste déjà parlé. En septembre 1920, le Comité de la S. P. N. adressait au Chef du Département de l'Instruction publique une circulaire dans laquelle il rappelait et résumait les revendications exposées dans la brochure en question et pour ce qui concernait les traitements nouveaux qu'il présentait comme suit :

	Titulaire célibataire instituteur ou institutrice		*Titulaire marié* ou soutien de famille	
Stagiaire (2 ans)	Fr. 4 000		Fr. 4 000	
Traitement de base	» 4 800		» 4 800	
Indemnité de logement	» 600	(minimum)	» 1 000	(600 à 1 500)
Traitement initial	» 5 400		» 5 800	
Haute-paie après 15 ans	» 1 800		» 2 400	
Traitement maximum	Fr. 7 200		Fr. 8 200	(7 200 à 8 700)

Rappelons ici que le Corps enseignant neuchâtelois s'est prononcé dans sa grande majorité pour le principe de l'égalité des traitements, mais avec le correctif de l'indemnité de résidence ou de famille plus élevée pour les mariés.

A côté des raisons d'ordre économique que développe la circulaire, nous y lisons entre autres :

« Si l'on n'arrive pas à attirer dans l'enseignement primaire ceux que leurs » qualités intellectuelles et morales désignent pour être des éducateurs, si une » rémunération adéquate à leurs importantes responsabilités ne permet pas aux » instituteurs de se consacrer exclusivement à leurs élèves, de se livrer à leur » tâche sans l'obsession des soucis matériels, avec l'entrain et l'optimisme si » nécessaires, aucune des réformes de l'école populaire ne portera les fruits » attendus, les intérêts les plus précieux de la communauté n'auront pas été » sauvegardés.

» Les allocations accordées jusqu'ici ont tout juste permis de vivre, bien » étroitement, aux instituteurs ayant famille ; il est donc de toute nécessité, » surtout si l'on veut arriver à ce que l'instituteur vive de l'école et pour » l'école, que les nouveaux traitements dépassent ceux d'aujourd'hui.

» Trop longtemps les instituteurs ont végété dans la gêne, pour que, sans » dérision, ils deviennent les nouveaux pauvres d'aujourd'hui. »

Le Comité central obtint du Département de l'Instruction publique l'avantage de pouvoir envoyer trois représentants à une assemblée de délégués des Conseils communaux réunis le 8 octobre au château de Neuchâtel pour discuter les nouvelles échelles de traitements pour 1921. Ces représentants étaient nos collègues F. Hoffmann, W. Baillod et G. Stroele. Le corps enseignant secondaire, professionnel et supérieur, y était également représenté.

A l'unanimité des délégués des Conseils communaux, la question de l'indemnité de logement variable suivant les localités et les circonstances de famille fut écartée ; il en a été de même du principe de l'égalité des salaires entre instituteurs et institutrices pour raisons d'ordre social et financier.

Le président de la Société pédagogique, M. F. Hoffmann, défendit énergiquement les revendications des instituteurs et spécialement des institutrices injustement rétribuées jusqu'ici ; il plaida avec chaleur la cause de l'école dont le développement exige un corps enseignant mieux préparé et devant pouvoir se consacrer tout entier à sa tâche, il prouva qu'il ne fallait pas calculer un modeste 100 % d'augmentation sur les salaires de famine d'avant 1914, mais sur ceux de 1917, qui auraient tout juste donné satisfaction au corps enseignant si la situation était restée normale.

Il défendit alors les chiffres suivants :

Traitement initial :	instituteurs	Fr.	5400.
	institutrices	»	4500.
Haute paie :	instituteurs	»	2400.
	institutrices	»	1800.

Ces propositions furent combattues et repoussées et les délégués préavisèrent en faveur des chiffres de 4800 fr. et 3600 fr. pour les traitements initiaux et 1200 fr. et 900 fr. de haute paie, plus une haute paie supplémentaire pour instituteurs chefs de famille de 600 fr.

Les délégués du corps enseignant ont remporté de cette séance le sentiment très net que le corps enseignant primaire n'était pas apprécié comme il devrait

l'être. Le rôle de l'école, les qualités des éducateurs, tout cela paraissait avoir bien peu d'importance en regard des finances communales. Un seul délégué eut quelques paroles bienveillantes. On agita la menace du referendum populaire. On affirma que les institutrices étaient déjà trop payées puisque l'offre était très supérieure à la demande; on reprocha au corps enseignant de n'être jamais satisfait, de réclamer sans cesse de nouvelles augmentations, etc.

Et, dans cette même séance, où le corps enseignant primaire ne trouvait, outre son porte-parole, aucun défenseur, les délégués communaux envisageaient comme tout naturel que les subventions de l'Etat pour l'enseignement secondaire et professionnel fussent calculées sur les bases suivantes et jusqu'à concurrence de trente heures par semaine.

Fr. 270 l'heure pour les écoles secondaires rurales.
» 320 » » » des villes et écoles professionnelles.
» 400 » » gymnases.

Tout ce qui précède démontre péremptoirement combien l'école et le corps enseignant auraient à gagner à relever directement de l'Etat en ce qui concerne tout au moins les traitements.

Voici, enfin, extraites du rapport du Conseil d'Etat, les propositions que cette autorité soumet aux délibérations du Grand Conseil, qui se réunit le 8 novembre.

Stagiaires instituteurs, 4000 fr. (pendant 2 ans).
» institutrices, 3300 fr. » »
Dès la 3e année de service, instituteurs, 4800 fr.
» » » institutrices, 3600 fr.

Comme toujours, dans le canton de Neuchâtel, ces chiffres ne comprennent pas le logement, que les membres du corps enseignant doivent se procurer à leurs frais.

Haute paie. Dès la 5me année, et pendant 15 ans consécutifs, 120 fr. pour les instituteurs et 70 fr. pour les institutrices.

Les hautes paies seraient donc au total de 1800 fr. et de 1050 fr.

Le prix de l'heure hebdomadaire donnée par les maîtres et maîtresses spéciaux de l'enseignement primaire ne peut être inférieur à 150 fr., ni supérieur, pour le calcul de l'allocation de l'Etat, à 250 fr.

Les sections de la S. P. N., furent consultées sur les propositions définitives à présenter aux autorités. Le corps enseignant, renseigné sur la séance des délégués des communes, renonça alors, par raison d'opportunité, à revendiquer l'égalité des salaires entre instituteurs et institutrices, et au principe de l'indemnité de logement. A une très grande majorité, les membres des six sections se sont déclarés d'accord pour demander les traitements suivants, soit ceux que nos délégués ont soutenu à l'assemblée des délégués des conseils communaux.

	Instituteurs	*Institutrices*
Stagiaires (2 ans)	4000 fr.	4000 fr.
Traitement initial	5400 »	4500 »
Haute paie (dès la 4me année)	2400 »	1800 »

Il résulte de la comparaison de ces chiffres avec ceux que propose le Conseil d'Etat, que le corps enseignant ne peut pas se déclarer satisfait, et cela d'autant

moins, si l'on compare ces traitements avec ceux projetés pour le corps enseignant des autres degrés et les autres fonctionnaires de l'Etat.

Voici quelques indications extraites des projets concernant les nouveaux traitements des divers employés et fonctionnaires de l'Etat.

Gendarmerie. Commandant, 7000 fr. ; adjudant, 5500 fr. ; sergent-major, 5300 fr. ; sergent, 5100 fr. ; caporal, 4800 fr. ; appointé, 4500 fr. ; gendarme, 4200 fr. ; aspirant, 3900 fr.

Augmentation sur 1914 : 150 à 200 %.

Cantonniers. 1re classe, 4200 fr. ; 2me classe, 4000 fr. ; aspirants, 3300 fr.

Augmentation : 180 % en moyenne.

Police de sûreté. Commissaire, 7500 fr. ; sous-chef, 5800 fr. ; agent, 5600 fr.

Augmentation : 130 à 140 %.

Rappelons que ces divers fonctionnaires, que nous estimons n'être pas du tout trop payés, bien entendu, ont des hautes paies, peuvent raisonnablement espérer monter en grade et bénéficier aussi de caisses de secours et de retraite.

Les autres fonctionnaires de l'Etat sont divisés en *douze* classes, sans parler de quelques fonctionnaires supérieurs, qui ne sont pas compris dans ces classes.

	Minimum	*Maximum*
Ire classe	8000 fr.	10 000 fr.
IIe »	7200 »	9 000 »
IIIe »	6600 »	8 250 »
IVe »	6300 »	7 875 »
Ve »	6000 »	7 500 »
VIe »	5600 »	7 000 »
VIIe »	5300 »	6 625 »
VIIIe »	5000 »	6 250 »
IXe »	4500 »	5 625 »
Xe »	4200 »	5 250 »
XIe »	3900 »	4 875 »
XIIe »	3300 »	4 125 »

Les instituteurs, avec 4800 fr., sont entre les VIIIe et IXe classes, entre la Xe et la XIe plutôt, si l'on part du traitement des stagiaires ; les institutrices rentrent indiscutablement dans la XIIe.

Or la XIIe classe est celle des sténo-dactylographes ; les concierges et huissiers sont dans la VIIIe, ou IXe ou Xe, mais ont le logement ; les commis et aides figurent dans la Xe ou XIe, les seconds secrétaires dans la VIIe ; les dessinateurs dans la VIe ; les teneurs de livres, secrétaires de préfectures dans la Ve ; les archivistes, comptables, premiers secrétaires, greffiers des tribunaux dans la IVe.

Dans les autres degrés de l'enseignement, les salaires sont fixés par heure hebdomadaire, les propositions sont les suivantes :

Ecoles secondaires.	MINIMUM.		MAXIMUM. pour le calcul de la subvention cantonale jusqu'à 30 h. hebdom.	
	Maîtres.	Maîtresses.	Maîtres.	Maîtresses.
Gymnases-écoles supérieures de jeunes filles	Fr. 300	Fr. 240	Fr. 400	Fr. 320

Ecoles secondaires et classiques (villes) .	Fr. 240	Fr. 210	Fr. 320	Fr. 260
» » des autres localités . .	» 220	» 190	» 270	» 230

Ecoles professionnelles.

	Maîtres.	Maîtresses.
Titulaires diplômés d'enseignement supérieur ou chargés de cours théoriques	Fr. 400	Fr. 320
Autres maîtres	» 300	» 240

Ecole normale.

Maîtres principaux	Fr. 400
Leçons de chant et dessin	» 350
Ecriture, ouvrages, travaux manuels, gymnastique.	» 320

Plus une haute paie maximum de 25 fr. par heure.

Gymnase cantonal.

400 fr. l'heure plus une haute paie maximum de 25 fr. par heure.

Enseignement supérieur.

800 fr. à 1000 fr. l'heure hebdomadaire.

Il y a lieu de remarquer enfin que pour les fonctionnaires la haute paie est servie dès la 3e année de service et en 13 annuités, maximum atteint après 15 ans; c'est aussi après quinze ans que le maximum est atteint dans les autres degrés de l'enseignement et que pour l'enseignement primaire la haute paie ne commence qu'à la 5e année, est répartie en 15 annuités; de sorte que le maximum n'est atteint qu'après vingt ans de service.

Le corps enseignant primaire neuchâtelois est convoqué en assemblée générale extraordinaire à Corcelles le 13 novembre pour adopter les nouveaux statuts de la S. P. N. et discuter également la question des traitements. La convocation est accompagnée d'un intéressant rapport clair et objectif du Comité central qui y expose toute la situation.

Citons-en ici les dernières lignes :

« Nous espérons que la comparaison de ces chiffres divers vous suggérera d'utiles réflexions et que la preuve est faite que nous avons un gros travail à accomplir si nous voulons obtenir ce qu'il eût été du devoir de l'autorité de proposer pour nous. Nous devons surtout compter sur nos propres efforts. Nous devons demander à l'autorité législative et au peuple de reconnaître le bien-fondé de nos revendications.

» Il faut pour cela que nous soyons unanimes dans notre action, qu'un sentiment de solidarité plus solide que jamais nous unisse.

» Notre cause est juste. Nous ne luttons pas pour notre satisfaction et notre avantage personnels. Nous voulons l'amélioration si nécessaire de nos écoles primaires. Tous ses progrès seraient menacés par l'attribution au corps enseignant de traitements insuffisants. Que ce soit là la conviction qui galvanise nos forces et nous fasse augurer une heureuse solution de la question des traitements.

» Ou, par notre laisser aller, nous accepterons bénévolement la stagnation ou le recul de notre enseignement primaire et la situation inférieure qu'on nous destine, ou, par notre énergie, nous obtiendrons une situation matérielle digne

des éducateurs de la jeunesse qui seule permettra un développement normal et progressif de l'école primaire, base d'une démocratie. »

Et voilà où nous en sommes dans le canton de Neuchâtel. Convaincus de la légitimité de nos raisonnables et équitables revendications, nous avons l'intime conviction que nous obtiendrons satisfaction. Au Grand Conseil, le corps enseignant primaire, nous le savons, trouvera de précieux et énergiques défenseurs qui, comprenant toute l'immense importance du rôle que joue l'école primaire dans la vie du peuple, sauront faire partager, à la majorité tout au moins du Grand Conseil, leur manière de voir.

Respectueux de la légalité, fidèles soutiens des institutions démocratiques, les instituteurs comptent qu'on leur accordera enfin une situation matérielle digne de l'importance de leur préparation professionnelle et de la valeur de leur rôle éducatif et social. H.-L. G.

Assemblée générale de la S. P. N. — Samedi 13 novembre, une assemblée extrêmement nombreuse des membres de la Société pédagogique neuchâteloise était réunie à Corcelles sous la présidence de son vice-président, M. Jules Decreuze.

L'assemblée vota tout d'abord une adresse de sympathie et de reconnaissance au dévoué président de la S. P. N., retenu chez lui par la maladie et l'acclama à nouveau à l'unanimité comme président.

Il fut procédé ensuite à la nomination des délégués au Comité central romand :

MM. Werner Brandt fut nommé par 355 voix, Vital Huguenin par 356, P.-E. Renaud par 354, Julien Rochat par 356, Charles Rothen par 355, Jules Decreuze par 356, Georges Strœle, suppléant, par 342.

Tous ces collègues, à l'exception de M. Strœle, faisaient déjà partie du Comité central romand, cinq comme membres et M. Brandt comme secrétaire. M. Hoffmann, président de la S. P. N., en fait partie de droit.

Traitements. — MM. H.-L. Gédet et Julien Dubois firent un compte rendu des discussions du Grand Conseil en ce qui concerne les traitements. Comme nous le disions dans notre précédent article, le corps enseignant trouve au sein de l'autorité législative d'énergiques défenseurs, particulièrement en la personne de MM. les députés L. Apothéloz, colonel, A. Guinchard, professeur, E. Rognon, J. Dubois, professeur de gymnastique, membre de la S. P. N., ce dernier parlant au nom du groupe socialiste unanime.

Le Grand Conseil a pris en considération et en bloc les seize rapports du Conseil d'Etat, se rapportant à la revision du traitement des fonctionnaires, employés et des divers corps enseignants et les a renvoyés à l'examen d'une commission spéciale de quinze membres qui aura en même temps à rapporter sur la couverture financière des dépenses nouvelles.

A la séance de la S. P. N., une intéressante discussion a suivi qui s'est terminée par le vote de la résolution suivante, qui sera publiée dans les journaux du canton :

« Les membres de la Société pédagogique neuchâteloise, réunis en assemblée générale extraordinaire à Corcelles, le 13 novembre 1920, ont adopté à l'unanimité la résolution suivante :

Résolution.

Le corps enseignant primaire du canton de Neuchâtel :

persuadé qu'en défendant ses intérêts, il défend en même temps ceux de l'école populaire et ceux du pays ;

désireux de pouvoir se vouer tout entier à sa tâche, mais estimant avoir le droit de vivre dignement de sa profession ;

demande qu'un juste équilibre soit établi, entre ses traitements, ceux des autres degrés de l'enseignement et ceux des fonctionnaires cantonaux ;

déclare que les propositions du Conseil d'Etat qui le concernent sont insuffisantes et ne feraient que perpétuer une situation qui pour être ancienne n'en est pas moins contraire à l'équité ;

affirme que celles qu'il soumet aux autorités constituent des minima au-dessous desquels il ne pourrait être satisfait et dont toute réduction aurait de funestes conséquences ;

espère fermement que l'autorité législative, reconnaissant la légitimité de ses revendications, voudra faire en faveur du corps enseignant primaire œuvre de justice et de progrès. H.-L. G.

DIVERS

Fondation Berset-Muller. — Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce relative à cette institution parue dans l'*Educateur* du 13 novembre. On sait que M. Berset-Muller a légué à la Confédération sa magnifique propriété du Melchenbühl près Berne, pour que les vieux serviteurs de l'enseignement public ou privé, n'ayant pas de famille, trouvent une retraite paisible et confortable. Actuellement la maison abrite une vingtaine d'anciens instituteurs et institutrices dont trois seulement sont venus de la Suisse romande. Quoique la directrice parle couramment le français, ces trois Romands accueilleraient avec joie un ou deux collègues de même origine.

PARTIE PRATIQUE

POUR L'ÉCOLE ACTIVE

Les mesures de surface.

La leçon commence par une *revision* rapide des unités des mesures de longueur, de poids et de capacité, qui sert d'*introduction* à l'unité des mesures de surface. Parler et faire parler du carré qui a un mètre de côté : le m². Par des questions, faire remarquer dans la classe les surfaces qui ont environ un m², les enfants ayant sous les yeux le mètre courant.

Aborder ensuite la *construction* d'un m². Organiser le travail comme suit : 1° Deux ou trois élèves préparent un m² en papier résistant; ils le placent sur le plancher ou sur une table et y tracent les lignes marquant la place des dm². 2° Pendant ce temps, les autres élèves préparent un peu plus d'une cinquantaine de dm² en papier de couleur. 3° Choisir les 50 meilleurs dm² et les faire

coller sur chaque deuxième dm^2 ; tous les élèves participent à ce collage. 4° Regarder ce m^2; le critiquer, compter les dm^2; les numéroter si c'est nécessaire; faire observer qu'il y a 10 fois 10 dm^2, etc.

Il est bon de comparer ce m^2 avec les surfaces qui ont été évaluées au début; il faut l'exposer dans la classe pendant quelques jours et l'y faire réapparaître de temps en temps.

Profitant de l'occasion, on peut faire remarquer, en collant 13 dm^2 d'une deuxième couleur dans un des quartiers du m^2, qu'un carré ayant $^1/_2$ m. de côté vaut $^1/_4$ de m^2.

Sous-multiples. — Dans le cahier, coller sur une page un dm^2 et un cm^2.

Au moyen d'un tissage de bandes de papier de 1 cm. de largeur, montrer qu'un $dm^2 = 100$ cm^2 et, avec la règle et le crayon, marquer les 100 mm^2 sur un cm^2. Il faut ensuite coller ces deux figures sur une nouvelle page du cahier et y inscrire les constatations faites. Il n'est pas inutile de numéroter les cm^2 du dm^2. On peut encore coller le tissage le mieux réussi dans un des angles du m^2.

Indications pour tisser rapidement un dm^2. — Sur un rectangle de papier de couleur, bleu par exemple, d'environ 12×15 cm. tracer au crayon le contour d'un dm^2; y pratiquer 9 incisions, espacées d'un cm, partant du même côté du carré et dépassant l'autre de 2 à 3 cm.; on obtient ainsi 8 bandes bleues, libres sur leur longueur, mais non détachées à leurs extrémités; la 1re et la 10e bande n'étant pas encore séparées du rectangle bleu. Préparer 10 bandes de papier d'un cm. de large et d'au moins 12 cm. de long, puis faire le tissage. Coller ces bandes sur la 1re et la 10e bleues du dm^2. (On met la colle avec l'extrémité de l'index.) Mettre sous presse un instant, puis couper le dm^2. (Ne pas employer du papier trop épais, et bien serrer le tissage.)

Multiples. — *Are.* — Dans la cour, 2 élèves traînent le ruban métrique e mesurent un carré d'un dam. de côté, un ou deux autres vérifient la direction des côtés du dam^2 et d'autres en tracent le contour. 10 élèves se placent à chaque mètre sur l'un des côtés, 10 autres sur le côté suivant, etc. Puis on marque les 100 m^2 : 18 élèves tracent chacun une ligne droite entre deux côtés opposés du carré (une ficelle ou le ruban métrique sert de guide). Si la cour est sablée et le terrain pas trop sec, les m^2 sont bien visibles; dans le cas contraire on peut recouvrir de sciure chaque deuxième m^2.

Hectare. — Faire fabriquer par les élèves une équerre d'arpenteur ; en expliquer l'emploi ; ce sera facile parce qu'on a déjà dû s'occuper des angles droits dans la construction de l'are. Avec cet instrument et le ruban métrique ou une ficelle de 100 mètres construire l'hm^2. Partager ses élèves en quatre groupes et les placer à chaque angle ; tous les élèves peuvent ainsi contempler un ha. Ils donnent le contour de ce carré en regardant toujours les camarades qui sont sur les autres côtés ; ils le traversent en tous sens ; deux groupes peuvent s'échelonner sur deux côtés opposés et marcher à la rencontre l'un de l'autre ; etc. On peut facilement occuper une leçon de gymnastique avec ces exercices.

On peut encore faire un travail de français, une rédaction par exemple, ayant pour titre : « Comment nous avons déterminé les limites d'un hm^2. » Travail

assez difficile, mais qui a l'avantage de forcer les élèves à employer une quantité de mots et d'expressions synonymes. J. Chappuis.

L'EXPÉRIMENTATION SCIENTIFIQUE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

N° 41. La pile électrique dans la bouche, et l'influence du courant sur les nerfs.

Découpez une lame de zinc[1] de 5 à 6 cm. de longueur sur un centimètre de largeur, arrondie aux deux bouts. Courbez-la en arc, de façon qu'elle puisse s'insérer facilement entre la lèvre supérieure et la gencive de la mâchoire supérieure. Avant de l'y mettre, nettoyez la lame consciencieusement. Nettoyez de même une pièce de deux francs, et placez-la sur la langue d'un écolier. Vous avez ainsi réalisé un élément ou couple électrique complet. La lame de zinc est la cathode ou pôle négatif, et la pièce d'argent l'anode ou pôle positif ; l'eau salée de la salive constitue l'électrolyte qui attaque le zinc. Pendant que les deux électrodes, zinc et argent, sont dans la bouche, disposés comme il est dit plus haut, touchez-les simultanément avec les pointes d'une épingle à cheveux bien propre, ou mieux, avec les deux extrémités d'un bout de fil de fer ou de fil de cuivre. Aussitôt l'écolier voit un éclair, perçoit un goût étrange et quelquefois une odeur caractéristique, car un courant électrique s'est établi dans la bouche et a affecté les différents nerfs qui s'y trouvent. Le courant est suffisamment fort, parfois, pour exciter les nerfs dentaires et les nerfs faciaux et faire grimacer le patient, qui ne risque rien, d'ailleurs, l'expérience étant sans aucun danger. Il est de toute utilité de laver les deux électrodes avant de les passer d'une bouche à une autre.

En réalité l'éclair n'a pas eu lieu. L'impression lumineuse sur la rétine de l'écolier est due au courant électrique, ainsi que l'excitation du nerf olfactif, du nerf facial et des nerfs dentaires. Par contre, la salive, décomposée chimiquement, s'est transformée en substances spécialement sapides. Cette expérience démontre l'action du courant électrique faible sur les nerfs sensitifs de la face et prouve le fait que les nerfs du goût, de la vue, de l'odorat, etc., ne peuvent donner qu'une seule catégorie de sensations spéciales, quel que soit l'excitant.

Dr Paul Jomini.

PAGES CHOISIES D'AUTEURS NATIONAUX

Entre les deux sommets de l'Urirothstock.

C'est mieux qu'une promenade, c'est une flânerie que de parcourir cette haute terrasse. Elle est, en grande partie, dégarnie de neige et si proprement balayée par les vents qu'on y trouverait à peine un fétu, à peine un gravier détaché. Il n'y a pas de poussière là-haut. Bien plus, le sol semble avoir été soumis à la pression d'un rouleau gigantesque, d'un rouleau capable de transformer en un pavé le plus rude macadam ; toutes les pierres, toutes les esquilles y sont aplaties et comme enchâssées dans la roche. Le poids des neiges de l'hiver ou des glaces d'autrefois a façonné cette surface raboteuse. Et pourtant, dans les fissu-

[1] Un écolier trouvera facilement un vieux bidon ou un vieux baquet en zinc inutilisable où il pourra découper la lamelle.

res de la pierre se nichent encore quelques petites plantes robustes, dont les corolles sont les plus délicates du monde. Le pavot blanc des hautes Alpes, aux pétales soufrés, y forment des touffes brillantes ; mais les tiges sont si courtes qu'on ne sait comment cueillir la fleur sans arracher la plante. Pauvres fleurettes, elles ont peur de s'aventurer à l'air libre et paraissent écrasées comme la roche elle-même. Cependant l'horizon s'ouvre immense, et des deux côtés, au nord, au midi, plane le regard. On se sent sur l'un des hauts lieux de la terre.

EUGÈNE RAMBERT, *Le Rayon bleu.*

Le nord des Alpes d'Uri vues du Bristenstock.

Les nombreux pics des Sustenhörner, les superbes aiguilles du Spannort, s'élancent du sein d'entassements confus. Puis les formes se régularisent : au granit a succédé le calcaire. Le fouillis des arêtes disloquées fait place à de vraies murailles, parfois dégradées par le temps, mais hautes et bien bâties, à des tours aux larges assises, à des têtes puissantes qui portent légèrement les frimas de longs hivers. Ici les sommets les plus hardis se dressent à pic sur la vallée. Quelques-uns se penchent en avant, pour voir le lac à leurs pieds. Cependant de chute en chute et de relèvement en relèvement la chaîne s'abaisse. Adieu les cimes blanches ; voici les sommets verts. Il y en a deux, il y en a trois ; puis la ligne de faîte s'incline soudain vers le lac, se donnant à peine le temps de dessiner avant de mourir un mamelon gracieux, l'aimable Seelisberg.

EUGÈNE RAMBERT, *Le Bristenstock.*

Brouillards.

De temps en temps, quelques brouillards aux flocons légers se prenaient à flotter autour de nous. Ce n'étaient pas des brouillards voyageurs ; ils naissaient sur place, comme une fumée du sol, puis ils se dissipaient dans l'espace, mourant au lieu qui les avait vus naître. Quand ils nous enveloppaient, le paysage devenait fantastique. Les moindres dentelures se transformaient en découpures éthérées, et par delà la brume capricieuse, on devinait une fantasmagorie lointaine, des tours, des clochetons baignés de lumière. On faisait dix ou vingt pas, on sortait du brouillard, et l'enchantement s'évanouissait. Les tours, les clochetons n'étaient que les créneaux ébréchés de l'arête montante, ceux que nous touchions de la main, et qui, tout humides encore des pluies de la nuit, brillaient au soleil d'un éclat sombre et métallique.

EUGÈNE RAMBERT, *Le Bristenstock.*

Les villages de la vallée de Conches.

Ce sont les plus beaux villages du Valais, point tourmentés, comme ceux qui perchent sur les flancs des montagnes, mais tranquillement assis au fond de la vallée, et groupés autour d'une église. Les maisons se touchent presque toutes, hautes et bien bâties, dans le style des mayens. Elles sont en mélèze, ce qui fait que chacune proclame son âge aux regards du passant. Celles qui ont été construites par la génération actuelle sont d'un rouge presque vif ; leurs aînées passent du brun clair au brun foncé. Plusieurs bâties par l'aïeul, agrandies par le père, restaurées par le fils, offrent une étrange bigarrure de tons. D'autres, d'un pourpre noir ou d'un noir de charbon, doivent avoir vu passer la *mazze*, se plaignant des méfaits du sire de Rarogne.

EUGÈNE RAMBERT, *De Schwytz à Schwytz par Sion.*

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A. LAUSANNE.

On cherche instituteur, au courant du journalisme et connaissant à fond l'agriculture, en qualité de

traducteur

pour des articles concernant la culture des fruits et des légumes (d'allemand en français), Bons honoraires. Offres sous chiffre **A 11143 Y Publicitas S. A., Berne.**

A vendre

le dictionnaire géographique de la Suisse (en livraisons). S'adresser à G. Chevallaz, Bergières 33, Lausanne.

A VENDRE

un **violon** entier et un petit **harmonium portatif** « le Choralion ». S'adresser à M. E. Baud, Fleurettes 14, Lausanne.

Projections à l'école.

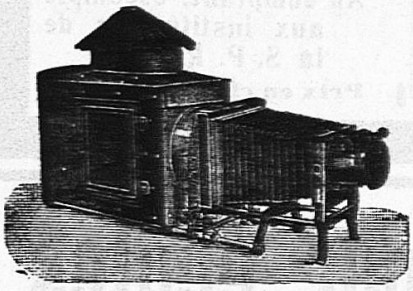

Appareils complets pour diapositifs, fr. 120 à 200.

Appareils pour cartes postales, fr. 65.

Démonstrations sur demande.

R. Spörri, opticien, **BIENNE. rue de Nidau.** P.4037U.

Cours d'Ecriture Ronde et Gothique

avec directions pour maîtres et élèves. 4me édition.

La partie allemande de cet ouvrage a paru en 21me édition.
Prix d'un exemplaire fr. 1.50. Pour des classes rabais.

Dans les Papeteries et chez BOLLINGER-FREY, Bâle.

CH. DODILLE — RUE — HALDIMAND 11

CHEMISES :—: COLS

Trousseaux complets

pour Messieurs.

VÊTEMENTS coupe moderne

MAISON MODÈLE

MAIER & CHAPUIS
LAUSANNE
Place & rue du Pont

COSTUMES SPORT
Manteaux de pluie
Toute la Chemiserie

10 % Au comptant, escompte aux instituteurs de la S. P. R.
Prix en chiffres connus

Tableaux noirs pour écoles

En ardoise vingt grandeurs jusqu'à 118×168 cm. et 138×158 cm.

Tableaux noirs en bois de première qualité garantie.

Planche noire originale Marque Jäger, Worms, en pâte de bois comprimée. — Seul représentants en Suisse.

Réglures suivant demande.

Nous avons le plus grand assortiment en Suisse de tableaux noirs à des prix très avantageux.

Chevalets et châssis en exécutions diverses en magasin. Fabrication de montures spéciales suivant ordres des architectes.

Règles, équerres, rapporteurs et compas pour tableaux noirs.

Vernis spécial pour tableaux noirs en bois.
en cruche d'un litre pour 4 m² environ, fr. 14.—

Catalogue et offres sur demande.

KAISER & Cie, BERNE

Maison spéciale pour matériel scolaire.

DIEU HUMANITÉ PATRIE

LVIme ANNÉE — No 48. LAUSANNE, 27 Novembre 1920

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef :

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26

Gérant : Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, 1, Lausanne

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II. 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : J. Tissot, instituteur, Jolimont 7, Lausanne.
JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.
GENÈVE : W. Rosier, Professeur à l'Université.
NEUCHATEL : H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT : Suisse, 10 fr. (Etranger, 12 fr.)

Réclames : location à l'année.
Solde de la place disponible : 1 fr. la ligne.

Sur demande expresse, une petite annonce (non commerciale) pourra être insérée dans le texte, à 1 fr. 20 la ligne ou son espace.

Bibliographie : Le journal signale les livres reçus et rend compte des ouvrages d'éducation.

On peut s'abonner à la

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE.

LIBRAIRIE PAYOT & Cie

Lausanne, Genève, Vevey, Montreux.

Quelques ouvrages illustrés pour la Jeunesse

(Série pour enfants de 8 à 12 ans.)

Viennent de paraître :

Les aventures de Pinocchio

par **COLLODI** — Ce petit livre qui s'est déjà vendu à plus d'un million d'exemplaires en Italie est unique en son genre et n'a même son pendant dans aucun autre pays. C'est un des rares chefs-d'œuvre de la littérature enfantine. Fantaisie ailée, sensibilité délicate, imagination charmante, grâce poétique, esprit malicieux et fin, toutes les qualités littéraires, cette œuvre remarquable les possède au plus haut point et rehaussées encore par une rare inspiration morale.

Nouvelle édition richement illustrée par P. de la Nézière.

Un volume in-16, relié . . . . . Fr. 5.—

Histoires de chiens

par **LILIAN GASK**. Traduit de l'anglais par Michel Epuy. Aimez-vous les chiens ? Si par hasard vous disiez « non », lisez ce livre, il vous les fera aimer, à vous et à tous ceux qui le liront, petits et grands. Vous ferez la connaissance de Noireaud, de Faraud, de Bruno, de Pluton, de Tref, de Rollo, de Mirka, de Garou et de bien d'autres, les uns très beaux, les autres laids, mais tous braves, honnêtes et fidèles, tous donnant l'exemple de vertus que les enfants et les hommes peuvent leur envier.

Nouvelle édition. Un volume in-16, relié. . . . . Fr. 5.—

Jean l'écolier

par **L. DUNAND** et **E. MULLER**. — C'est le petit monde des écoliers, ses joies et ses peines que font passser sous nos yeux deux femmes qui les connaissent pour les voir de près, jour après jour et qui aiment les petits. On ne peut dire mieux que ce volume est bien à la portée des enfants.

Ce joli volume orné de 12 gravures est un charmant cadeau de Noël à offrir aux jeunes. Un volume in-16, relié . . . . . Fr. 5.—

Dans la même série, chaque volume in-16, relié Fr. 5.

Le Petit Poisson d'Or et autres contes adaptés et recueillis par Serge Persky.

Histoires de Tante Mimi, par Marie Bonzon.

En Alsace, par A. Le Grand.

La Petite Princesse, par Michel Epuy.

Brownie, par A. Le Feuvre.

Voyages de Gulliver à Lilliput et à Brobdingnac, par Swift.

Le Jardin enchanté, par Mme Tony d'Ulmès.